

Bilan du récolement des dépôts des biens culturels de l'État en Occitanie

Créée en 1996, la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) a pour mission de piloter le récolement des dépôts des biens culturels de l'État. Cette opération consiste à vérifier la présence et l'état de biens culturels¹ (tableaux, sculptures, mais aussi meubles, céramiques, objets archéologiques, ethnologiques ou appartenant au patrimoine technique ou scientifique) prêtés à long terme par des institutions dites « déposantes » à des institutions dites « dépositaires ». Il ne s'agit pas d'un simple pointage, puisque l'opération consiste à noter la localisation exacte du bien, son état de conservation, vérifier son marquage et le photographier.

Le secrétariat de la CRDOA élabore des synthèses sur l'état du récolement dans les départements français ainsi qu'à l'étranger. L'Occitanie est la troisième région après la Corse et la Bourgogne-Franche-Comté pour laquelle toutes les synthèses départementales ont été publiées sur le site du ministère de la culture. Ces synthèses doivent permettre de dresser l'état des lieux, territoire par territoire, des biens déposés, récolés, localisés, recherchés, et surtout de sensibiliser déposants, dépositaires et citoyens à la question des biens non localisés, afin de favoriser leur redécouverte. Les chiffres des synthèses départementales ont été réactualisés dans ce bilan régional.

Il est souvent difficile de mener à bien l'ensemble des missions de récolement dans un département, dans la mesure où les œuvres sont généralement dispersées en une multitude de lieux : musées, préfectures, mairies, mais également lieux d'enseignement, de culte voire hôpitaux et tribunaux. Il est donc particulièrement remarquable que ce récolement soit achevé pour tous les déposants en Occitanie. 8 340 biens déposés dans la région ou 36 441 biens en comptabilisant le trésor d'Eauze ont en effet été récolés sachant que le taux moyen de récolement des départements dont la synthèse est publiée s'élève à 94,34 %. En effet, dans le département du Gers, les musées nationaux ont récolé leurs 28 213 dépôts dont 28 101 provenant de la découverte du trésor d'Eauze lors de fouilles de sauvetage entreprises lors du chantier de la gare d'Eauze. Ce trésor archéologique, déposé en 1994 dans le musée archéologique d'Eauze, est constitué d'un ensemble de 28 101 monnaies, bijoux et objets précieux du III^{ème} siècle de l'empire romain.

En Occitanie, ce sont à l'heure actuelle 1690 biens qui n'ont pas été localisés à l'issue des récolements et sont donc inscrits comme recherchés (en tenant compte des biens retrouvés depuis les opérations de récolement). Cela représente 20,26 % des 8 340 biens déposés dans cette région. Ce taux est sensiblement inférieur à la moyenne des synthèses départementales publiées sur le site du ministère de la culture (22,18 %).

Il faut néanmoins souligner que le récolement est plus ou moins récent selon les déposants, et que si les derniers récolements du Centre national des arts plastiques (Cnap), du service des musées de France (SMF) et de la manufacture de Sèvres datent de 2018, le Mobilier national n'a pas récolé depuis 2002, alors même qu'il est soumis à une obligation de récolement quinquennal.

1 Au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Concernant les biens recherchés, les raisons de leur non-localisation peuvent être diverses. Certaines de ces œuvres ont été volées, comme ce fut le cas pour *Les jeunes femmes à la campagne* d'Auguste Renoir, tableau déposé en 1972 par le musée national d'art moderne au musée Albert André de Bagnols-sur-Cèze et volé au musée des beaux-arts de Besançon en 1991 avec une plainte déposée immédiatement par ce musée. Le conservateur du musée de Bagnols-sur-Cèze a précisé que le partage des œuvres suite à la donation Georges et Adèle Besson entre les deux musées de Bagnols-sur-Cèze et de Besançon tel qu'il est mentionné dans les arrêtés de dépôt de 1972 ne semble pas avoir été respecté et il subsiste des erreurs d'attribution. D'autres ont été égarés ou supposés détruits et peuvent alors être retrouvés après le récolement : 147 biens, soit 8 % de ceux inscrits comme recherchés ont ainsi été retrouvés depuis le dernier récolement.

Certaines œuvres ont été considérées comme détruites dans un incendie du bâtiment les abritant, comme ce fut le cas pour le tableau *Rhododendrons* de Béatrice Carebul, déposé en 1936 à la mairie de Vingrau et soupçonné être détruit lors de l'incendie de la mairie vers 1946. En fait, ce tableau toujours recherché lors du récolement réalisé par la CAO (conservatrice des antiquités et objets d'art) en 2007 a été retrouvé en 2015 par la mairie.

De la même manière, certaines sculptures en bronze ont été considérées comme fondues pendant la guerre. Un buste de Marianne en bronze représentant *La République*, exécuté par Jean-Antoine Injalbert, déposé en 1911 à la mairie de Salles d'Aude n'a pas été localisé lors du récolement du conservateur des antiquités et objets d'art en 2006. En 2013, le maire de cette commune a indiqué que cette œuvre, recouverte de plâtre pendant la guerre, a été ainsi sauvée de la fonte et trône dans la salle du conseil municipal.

Enfin, certaines œuvres sont difficiles à localiser parce qu'elles ont fait l'objet d'un sous-dépôt : alors même que les dépositaires ne sont pas autorisés à déplacer un bien sans l'accord du déposant concerné, il arrive qu'ils placent un bien en sous-dépôt dans une autre institution. C'est ainsi qu'un tableau *L'empereur Napoléon III et son état-major passant en revue les troupes*, déposé en 1853 à la préfecture de Cahors a été localisé en 2001 dans les réserves du musée Henri-Martin de Cahors.

Les œuvres qui ne sont pas retrouvées peuvent faire l'objet soit d'un classement, soit d'une demande de dépôt de plainte. Plusieurs raisons peuvent conduire la commission au classement du dossier : la date très ancienne du dépôt, l'absence de photographie de l'œuvre, ou la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique. Un classement n'est toutefois pas synonyme d'un renoncement à chercher l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du déposant, du dépositaire et de la CRDOA.

A contrario, une plainte est généralement demandée lorsqu'il s'agit d'une œuvre de valeur, ou lorsque la disparition est récente et que le déposant possède une photographie du bien. En outre, dans le cas des « portraits souverains », le dépôt de plainte est désormais systématique. Cela s'explique par le fait que l'État est parvenu à récupérer ces œuvres à l'occasion de leur réapparition en vente publique. Le dépôt de plainte a pour conséquence l'inscription du bien disparu dans la

base TREIMA (thésaurus de recherche électronique et d'imagerie en matière artistique), gérée par l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC).

En Occitanie, ce sont 63 plaintes qui ont été déposées, et 44 qui doivent encore l'être, autant de chances supplémentaires de récupérer les biens recherchés. Par ailleurs, aucun titre de perception n'a été demandé pour la région Occitanie.

La CRDOA tient à saluer le travail réalisé dans la région par l'ensemble des déposants.

Biens récolés, recherchés et plaintes par déposant et par département

	Tutelle ministère Armées			Cnap			Mobilier			Sèvres			SMF		
	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes
Ariège	0	0	0	80	32	3	0	0	0	7	7	0	2	2	0
Aude**	1	0	0	193	58	13	0	0	0	101	37	0	104	31	1
Aveyron	0	0	0	439	89	2	0	0	0	6	4	0	262	32	0
Gard	0	0	0	325	67	16	0	0	0	4	3	0	239	62	12
Gers*	0	0	0	167	63	7	1	0	0	4	2	0	112	51	1
Haute-Garonne	0	0	0	482	106	0	0	0	0	21	17	0	1487	367	1
Hautes-Pyrénées	134	0	0	114	28	10	26	0	0	61	14	0	759	22	0
Hérault	2	0	0	449	208	16	3	0	0	22	8	0	540	96	4
Lot	0	0	0	205	34	6	9	0	0	21	15	0	525	3	1
Lozère	0	0	0	84	23	0	0	0	0	12	11	0	21	12	0
Pyrénées-Orientales	0	0	0	180	23	5	1	0	0	Pas dépôts	Pas dépôts	Pas dépôts	257	80	1
Tarn	17	0	0	328	40	4	0	0	0	7	4	0	218	2	0
Tarn-et-Garonne	0	0	0	172	37	4	33	0	0	Pas dépôts	Pas dépôts	Pas dépôts	103	0	0
Total*	154	0	0	3218	808	86	73	0	0	266	122	0	4629	760	21

*Le trésor d'Eauze représente 28 101 biens culturels récolés et localisés à rajouter aux chiffres du département du Gers et de la région Occitanie

**Le Centre des monuments historiques n'a qu'un dépôt récolé dans l'Aude

État du récolement en Occitanie par déposant

Déposants	Biens déposés	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés (prise en compte des retrouvés après récolement)
Musée de l'air	0	0	0	0
Musée de l'armée	134	134	134	0
CMN	1	1	1	0
Cnap	3218	3218	2320	808
Musée de la marine	19	19	19	0
Mobilier	73	73	73	0
Sèvres	266	266	144	122
SMF	4629	4629	3812	760
TOTAL	8340	8340	6503	1690

Résultat du récolement en Occitanie par déposant

Déposants	Biens recherchés	Biens retrouvés	Biens recherchés (compte-tenu des retrouvés)	Classements	Plaintes demandées	Suites à déterminer
Cnap	898	90	808	647	86	75
Sèvres	122	0	122	59	0	63
SMF	817	57	760	691	21	48
TOTAL	1837	147	1690	1397	107	186

Taux de disparition par déposant

Déposants	Taux de disparition
Cnap	25,11 %
Mobilier	0,00 %
Sèvres	45,86 %
SMF	16,42 %
TOTAL	20,26 %

Bilan des plaintes

Déposants	Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Cnap	86	44	42
SMF	21	19	2
TOTAL	107	63	44